

Activités commerciales

La nouvelle loi en débat au GICAM



Le ministre du Commerce



Le président Armel François était le modérateur de la soirée



Philippe Tagne Noubissi

Le Groupement a organisé son troisième dîner-débat de l'année le mercredi, 23 novembre 2016, sur le thème : « Régulation commerciale et accélération de la croissance : atouts et contraintes de la nouvelle loi régissant les activités commerciales au Cameroun ».

Cette loi, adoptée en décembre 2015, est intervenue dans un contexte national et international en pleine mutation et a pour ambition d'arrimer le Cameroun à la donne internationale et lui donner de meilleures options d'insertion dans l'économie mondiale.

Deux intervenants se sont succédé : M. Luc Magloire Mbarga Atangana, ministre du Commerce (MINCOMMERCE) et M. Philippe Tagne Noubissi, directeur général de DOVV Cameroun. Le président du GICAM, M. Armel François, a modéré les échanges.

Du discours du ministre, on retient que ce nouveau texte consolide les acquis, notamment la liberté d'exercice de l'activité commerciale et précise les

régimes dérogatoires pour les personnes physiques « non nationaux » qui sont soumises à l'agrément pour exercer au Cameroun. Il couvre toutes les activités commerciales, y compris celles qui se déroulent dans le secteur informel.

En termes d'innovations, il introduit le statut de l'entrepreneur, internalise le régime des succursales des sociétés et personnes physiques étrangères, bien que la pratique soit encore à la dispense au regard des sollicitations récurrentes adressées à l'Administration. Sur un plan beaucoup plus technique, le texte codifie, conformément aux dispositions de l'OMC et de l'OHADA, les obligations administratives liées à l'exercice des activités commerciales. Il supprime également la licence d'importation, la seule exigence étant désormais celle de s'inscrire dans le registre des importateurs et exportateurs, inscription qui peut être effectuée en ligne.

La dernière partie de la loi est consacrée aux sanctions, notamment administratives (amendes) et pénales.

M. Philippe Tagne Noubissi, tout en regrettant que ce texte ait été adopté sans concertation avec les organisations représentatives du secteur privé, a déploré qu'aucune rubrique ne soit consacrée aux incitations et aux bonus alors même que la nouvelle loi multiplie les obligations pour les commerçants.

Pour donner plus de relief à cette observation générale, certains articles « à problème » ont été lus et leur pertinence questionnée.

Sur un plan plus opérationnel, l'intervenant a pointé du doigt plusieurs contraintes aussi

nocives les unes que les autres au développement des activités dans le secteur.

Pour terminer, M. Tagne Noubissi a souhaité l'intervention du ministre pour lever les contraintes relevant de son département ministériel et la médiation auprès des autres administrations pour que des solutions et des corrections soient rapidement apportées.

En réaction, le ministre a convenu de la nécessité d'établir et communiquer les calendriers de descente, tout comme celle de la coordination des activités entre les différents démembrements de l'administration du Commerce. Cependant, il est obligé de passer à la phase répressive en raison des pratiques peu orthodoxes de certains opérateurs ; le dernier exemple en date est celui de la falsification des dates de péremption sur un produit alimentaire de grande consommation.

Le MINCOMMERCE a rappelé qu'au cours des procédures de contrôle, aucun paiement immédiat d'une quelconque amende n'était exigible.

Pour terminer, le ministre a indiqué qu'une large consultation avait précédé l'adoption de la loi et invité le secteur privé à contribuer à l'élaboration des textes d'application.

Des échanges ont suivi les deux interventions.

Dans son mot de clôture, le président du GICAM a invité le secrétariat exécutif du Groupement à servir de point focal pour collecter les contributions des opérateurs économiques relatives à l'élaboration des textes d'application de la loi.



Les participants

Entreprenariat

Les femmes à l'honneur

Dans le cadre de la célébration de la troisième édition du Women Entrepreneurship Day (WED), la commission « Entreprenariat féminin et diaspora » du GICAM a organisé, le samedi 19 novembre 2016, une journée d'échanges à l'Université de Yaoundé I, sous le thème : « Entreprenariat féminin, la voie la plus simple vers une économie émergente ».

Y ont pris part, outre le secrétaire général de l'université, les représentants du MINPMEESA, du MINPROFF, le conseiller technique du MINEPAT, le directeur général du Palais des Congrès, la représentante d'ONU Femmes, la présidente du Syndicat des commerçants du Wouri, la directrice exécutive du GFAC, Adélaïde Ngalle Miano, présidente de la commission « Entreprenariat féminin et diaspora » du GICAM, de jeunes entrepreneures et plus de 500 étudiants.

Quelques leçons et recommandations ont été tirées de cette journée d'échanges: multiplier ce type d'initiative dans les milieux universitaires et associer les autres universités ; lancer, en 2017, un programme pour accompagner les jeunes étudiantes qui se seront distinguées par des projets fiables ou encore impliquer les jeunes étudiantes dans les programmes de formation GICAM-BIT : TRIE (Trouvez une Idée d'Entreprise, CREE (Créez votre Entreprise), et GERME (Gérez Mieux votre Entreprise).

Agro-alimentaire

Un centre technique pour renforcer la compétitivité du secteur

Les 22 et 23 novembre 2016, se sont tenus à Douala les travaux de l'assemblée générale constitutive du Centre technique de l'agro-alimentaire (CTA-CAM).

La mise en place dudit centre est une initiative du gouvernement qui bénéficie de l'appui de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). Elle vise à apporter un soutien au secteur privé afin de densifier le tissu industriel national, renforcer la compétitivité du secteur agro-alimentaire, identifié comme porteur de croissance et développer les chaînes de valeur des filières prioritaires.

A moyen terme, il est envisagé la mise en place d'un conseil scientifique et technique constitué d'acteurs tels l'IRAD, l'Institut Pasteur, les universités et d'autres partenaires nationaux et internationaux des divers secteurs et filières dont les activités peuvent impacter sur le développement du CTA.

Commerce extérieur

De nouvelles clauses entre le gouvernement et la SGS

Le jeudi 24 novembre 2016, le conseiller technique n°1 du ministre des Finances a présidé, à l'Hôtel Sawa, une rencontre au cours de laquelle il était question d'examiner différents textes qui interviennent après modification du contrat entre le gouvernement et la Société de Surveillance Générale (SGS).

La nouveauté est l'instauration de la vérification par scanner de tous les conteneurs qui franchiront le port de Douala. Pour cela, une taxe de vérification est instituée, qui vient en supplément des droits de déclaration d'importation.

Par ailleurs, la levée de la déclaration d'importation est désormais assujettie à la transmission du contrat commercial entre l'importateur et le fournisseur à la SGS. L'on note aussi que la nouvelle procédure PECAE applicable aux produits assujettis à une norme d'application obligatoire est totalement décloisonnée de celle de vérification des importations.

Au final, ces nouvelles dispositions, si elles venaient à être adoptées en l'état, compliqueraient davantage les procédures de commerce extérieur au Cameroun.

Economie

On fait le bilan de la balance des paiements 2015

Le 15 novembre 2016, il s'est tenu une réunion relative à l'examen de la balance des paiements de l'année 2015. Présidée par le secrétaire général du ministère des Finances, elle a connu la participation des représentants des administrations et du secteur privé.

A retenir : pour l'année 2015, le solde global de la balance des paiements du Cameroun était excédentaire de 483,0 milliards de FCFA. Cet excédent, qui traduit une augmentation des avoirs de réserve, résulte des financements reçus de l'extérieur par l'Administration publique dans le cadre de la mise en œuvre des projets dits structurants.

Accompagnement

La BAD évalue la performance de son portefeuille au Cameroun

La Banque Africaine de Développement (BAD), en collaboration avec le ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), a organisé, le mercredi 02 novembre 2016 à Yaoundé, son traditionnel atelier annuel de présentation des résultats de la revue de la performance des projets de son portefeuille au Cameroun. Y ont pris part : les administrations nationales, les cellules d'exécution des projets, les partenaires techniques et financiers impliqués dans le cofinancement ou la mise en œuvre desdits projets, les organisations de la société civile et du secteur privé.

A l'ordre du jour : l'examen et la validation des constats majeurs de la revue de la performance du portefeuille, d'une part ; d'autre part, l'examen et la validation d'un plan d'action pour l'amélioration de la performance du portefeuille.

En résumé, on retient que la performance des projets nationaux est jugée moyennement satisfaisante. Toutefois, elle pourrait connaître une amélioration significative si quelques entraves étaient levées, telles le démarrage tardif des projets, les longs délais observés entre l'approbation et le premier décaissement, les retards dans la mobilisation des fonds de contrepartie, etc.

Développement

Pour une implication des PME dans les contrats PPP

Le Conseil d'Appui à la Réalisation des Partenariats (CARPA), en partenariat avec le ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), a organisé le mercredi 02 novembre 2016 à Yaoundé, une journée d'information sur les partenariats public-privé (PPP) à l'intention des responsables dudit ministère. Le thème était : « Contribution des PME et de l'artisanat dans le développement des infrastructures en PPP ».

Dans une économie où le poids de des PME et de l'artisanat représente près de 97% du tissu économique, la participation de cette catégorie d'entreprises aux PPP est une nécessité.

L'atelier avait donc pour objectif de renforcer les capacités des responsables du MINPMEESA en leur permettant de s'approprier le concept de PPP, ses mécanismes et de la procédure d'éligibilité d'un projet au PPP. La finalité étant de les amener non seulement à monter des projets susceptibles d'être financés via ce mode de partenariat et à les soumettre pour appréciation au CARPA, mais aussi de sensibiliser les PME relevant de leur secteur à s'impliquer dans la réalisation de contrats PPP.

APME

Un site Internet pour accompagner les PME

Le MINPMEESA a présidé, le mardi 08 novembre 2016 à Yaoundé, la double cérémonie de lancement officiel du site web (www.apme.cm) et de la validation du rapport d'étude sur l'élaboration du plan stratégique de l'APME pour la période 2016-2020.

Ce site est une interface d'échanges entre les PME et l'APME. Il mettra des informations et conseils à la disposition des PME et présentera les activités menées par l'Agence.

S'agissant du plan stratégique 2016-2020, il a pour objectif de permettre à l'APME de mieux cadrer ses missions pour un appui plus efficace aux entreprises cibles.

Douanes-entreprises

Vers un partenariat plus dense



Le directeur général des Douanes durant sa présentation



Exposé d'Emmanuel Wafo

« Mise en œuvre de l'APE et lutte contre le commerce illicite : quels ressorts pour le partenariat Douanes-entreprises ? » Tel était le thème du deuxième dîner-débat du GICAM pour le compte de l'année 2016, qui s'est tenu le mercredi, 05 octobre 2016 au siège du Groupement.

La rencontre avait pour objectifs d'explorer le volet « fiscalité de porte », faire le point sur la relation entre l'administration des douanes et les entreprises et jeter les bases d'un partenariat plus efficace entre les deux parties.

Trois intervenants ont pris la parole : M. Fongod Edwin Nuvaga, directeur général des Douanes (DGD); M. Emmanuel Wafo, président de la commission « Protection de l'industrie nationale et sous-traitance dans les grands projets » du GICAM, directeur général de MITCHIMIE et M. Nicolas Njoh, directeur commercial et marketing de CICAM. Les échanges ont été modérés par M. Guy Honoré Tchente, membre du Conseil exécutif du GICAM.

Le directeur général des Douanes a insisté sur les stratégies déployées son administration pour une mise en œuvre réussie et rationalisée de l'APE. Il s'est également attardé sur le dispositif de lutte contre les trafics illicites et les perspectives d'actions communes Douanes-entreprises nécessaires pour relever les défis majeurs conjoints sur le chemin de l'émergence.

Pour relever le défi posé à son administration, le DGD a dévoilé les axes de réponse envisagés, tels que la rationalisation des exonérations, l'octroi des régimes économiques et suspensifs aux entreprises locales ou encore le renforcement des contrôles sur l'origine des marchandises.

Le second intervenant, M. Emmanuel Wafo, a commencé par insister sur la place de la PME dans l'économie et, surtout, sur les difficultés qui sont les siennes dans un environnement des affaires considéré comme globalement rude.

Un partenariat Douanes-Entreprises renforcé est indiqué et pourrait se décliner en l'instauration d'une rencontre trimestrielle entre la Douane et le secteur privé, l'organisation de campagnes d'information sur les procédures administratives de l'APE, le renforcement des capacités des opérateurs et le dialogue pour l'amélioration de la réglementation douanière.

Le troisième intervenant, M. Nicolas Njoh, a commencé par retracer la genèse du commerce illicite au Cameroun. Par ailleurs, il estime que l'espace économique national est aujourd'hui envahi à plus de 80% par les produits entrés en fraude ou en contrebande. Malheureusement, le phénomène se comporte comme une hydre : il s'estompe momentanément lorsqu'il est sérieusement combattu mais refait surface par la suite, parfois avec encore plus d'acuité.

M. Njoh a ensuite exploré les stratégies déployées par le pays pour contrer ce phénomène, notamment la très longue panoplie de textes législatifs et réglementaires dont plusieurs nécessitent, selon lui, un toilettage. Il a également relevé les actions menées sur le terrain par les administrations et par le secteur privé dont le GICAM, qui a notamment mis en place une Cellule de lutte contre le commerce illicite.

En guise de conclusion, une seule recommandation forte a été retenue : stopper les importations sauvages par une véritable reprise en main par l'État de ses fonctions régaliennes dans la protection du territoire économique national en veillant particulièrement à l'application des valeurs de référence.

Les trois interventions ont été complétées par des contributions de représentants de BAT Cameroun et de l'ANOR qui ont, pour l'un, partagé la mauvaise expérience de BAT en matière de commerce illicite et, pour l'autre, expliqué les mécanismes du nouveau Programme d'évaluation de la conformité avant embarquement (PECAE).

Lors de la phase des échanges, le directeur général des Douanes a invité les entreprises à une franche collaboration avec son administration, particulièrement en ce qui concerne le partage des informations sur les comportements suspects des acteurs.



Démonstration de M. Christian Njoh



Quelques participants

Enseignement supérieur Vers une professionnalisation des programmes

Du 11 au 13 octobre 2016, se sont déroulées à l'École polytechnique de Yaoundé les deuxièmes assises nationales sur la professionnalisation des enseignements universitaires au Cameroun. Présidée par le professeur Jacques Fame Ndong, ministre de l'Enseignement supérieur, la rencontre avait pour thématique générale : « Enseignement supérieur et demande sociale ».

Au terme des travaux, les principales recommandations ont porté sur l'amélioration du cadre juridique de la professionnalisation dans l'enseignement supérieur au Cameroun, le développement des mécanismes qui favoriseront une meilleure interaction entre l'université et son milieu, le développement de licences et masters professionnels plus pertinents dans les établissements facultaires et tenant compte des spécificités des principales zones agro-écologiques, la promotion des incubateurs d'entreprises et des *junior entreprises*.

La cérémonie de clôture a été marquée par la remise officielle des programmes harmonisés de la composante technologique, médicale et normale aux huit universités d'Etat et représentants d'instituts privés.

Loi du 18 avril 2013 Les textes d'application en cours de révision

Le 14 octobre 2016, Pascal Nguihe Kante, ministre secrétaire général adjoint des services du Premier ministre, a présidé la deuxième session du Comité interministériel de révision des textes d'application de la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé, à savoir : l'arrêté du ministre des Finances fixant les modalités d'application des avantages fiscaux et douaniers et celui précisant les incitations accordées aux entreprises existantes.

Après la première session du comité, un groupe restreint conduit par le secrétariat permanent du Conseil de régulation et de compétitivité avait procédé à la relecture de ces deux textes et proposé un projet révisé unique les fusionnant. Entre autres propositions : la suppression de l'exonération des droits de douane sur les importations des matières premières, l'introduction de l'obligation de joindre la liste du matériel à importer au dossier de demande d'agrément ou encore l'intégration du transport ferroviaire dans la liste des activités éligibles.

Un groupe restreint sera mis sur pied pour revoir la copie soumise à l'examen de cette session.

Balance commerciale Les chiffres du commerce extérieur 2015 validés

Le 21 octobre 2016, Joseph Motomby, directeur du Commerce extérieur et président du Comité technique national de la balance commerciale a présidé les travaux de la cinquante-huitième session de ce comité à Yaoundé. A l'ordre du jour : l'évaluation des recommandations de la session précédente et la validation des chiffres du commerce extérieur 2015.

Sur le premier point, il ressort que des efforts ont été déployés concernant la vulgarisation des chiffres du commerce extérieur et la réalisation d'une analyse approfondie de la structure du commerce extérieur du Cameroun, notamment grâce à l'édition d'un annuaire statistique sur le commerce.

Les éléments préparatoires à l'exercice ont été constitués et soumis à la sanction du président du comité. Les membres du groupe ont souhaité l'institutionnalisation de ce dernier et la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de l'activité.

Pour terminer, le comité a validé les chiffres du commerce extérieur 2015.

CFPS

On évalue l'avancement du projet

Les 24 et 25 octobre 2016, le GICAM a reçu et participé à une mission de supervision du projet de création de centres de formation professionnelle sectoriels (CFPS). La mission regroupait une délégation du MINEFOP (unité de coordination du projet et responsable de l'administration centrale) et deux responsables de l'AFD.

L'objectif de cette mission de supervision était double : (i) faire le point sur l'avancement du projet ; (ii) identifier les futures étapes critiques pour l'avancement du projet et préparer le plan de travail annuel budgétisé 2017.

Un échéancier des activités futures a été établi. Par ailleurs, les échanges ont révélé la nécessité de prolonger la phase 0 du projet, accélérer l'élaboration des modules de formation et organiser au moins une session de formation avant la fin de l'année, entre autres.

La mission de supervision a également effectué une visite du centre de formation professionnelle continue de la Salle et s'est rendue à Edéa où elle a été reçue en audience par le préfet de la Sanaga Maritime. Par la suite, une visite du site du CFPS d'Edéa a été organisée, avant une séance de travail à ALUCAM.

Coopération

La Banque mondiale rencontre le secteur privé

Le mercredi 26 octobre 2016, le Groupement a participé aux consultations organisées par la Banque mondiale sur son nouveau cadre de partenariat pays (CPP) avec le Cameroun, dans les locaux de l'*International Finances Corporation*. Ce nouveau cadre de coopération couvrira la période 2016-2020 et devrait définir les priorités de développement du Groupe de la Banque mondiale au profit du Cameroun.

Les interventions de la Banque au Cameroun au cours de la période considérée seront orientées vers trois objectifs : (i) la réduction des trappes à pauvreté multidimensionnelle, particulièrement dans les régions septentrionales ; (ii) la croissance et la diversification du secteur privé ; (iii) la gouvernance.

Les représentants des organisations du secteur privé ont exprimé le besoin de voir la Banque continuer d'appuyer le *Cameroon Business Forum* et la plateforme des organisations du secteur privé ; élargir ses interventions dans le secteur de la justice, du financement, de la lutte contre le commerce illicite, de la formation professionnelle ; impliquer davantage les organisations du secteur privé dans la mise en œuvre de certaines de ses interventions ; mettre un plus grand accent sur la lutte contre la corruption et les détournements.

Appui

L'ONU valide son nouveau plan-cadre d'aide au développement

Le 28 octobre 2016, il s'est tenu à Yaoundé l'atelier de validation des résultats et mécanismes de coordination et de suivi-évaluation du nouveau cadre de coopération entre le Cameroun et le Système des Nations Unies pour la période 2018-2020.

La formulation de ce cadre intervient dans un contexte où le Système des Nations Unies est engagé dans une réforme visant l'harmonisation des mécanismes d'intervention de ses différents fonds et agences (22 au total au Cameroun) : le *Delivering as One* (DaO).

Le nouveau plan-cadre des Nations Unies au développement est calé sur l'horizon du DSCE (2020) et se présente comme le cadre structurant la réponse coordonnée, intégrée et cohérente du Système des Nations-Unies aux priorités de développement du pays.